



AVIS DE PUBLICITE

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET



Autorisation d'occupation du Domaine Public

LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION D'UNE STATION DE RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES AVEC PRODUCTION D'ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE ET STOCKAGE DES SURPLUS

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public l'appel à manifestation d'intérêt de la Commune de Cilaos qui fait une proposition d'occupation d'un emplacement du domaine privé de la commune pour exercer une activité d'installation de bornes de recharge de véhicules alimentées par des énergies renouvelables.

Dans le cadre de ses actions mises en place pour la transition écologique et de son projet Petite ville de demain, la commune de Cilaos souhaite soutenir les initiatives portées par des acteurs promouvant des mobilités plus respectueuses de l'environnement.

Par cet avis, la commune entend au titre de l'article L 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques organiser « *librement une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester* ».

A cette fin, un dossier sera adressé aux opérateurs ayant manifesté leur intérêt, les informant des modalités précises de la sélection préalable qui sera menée par la commune de Cilaos, et du contenu des propositions à remettre dans le cadre de l'appel à projet.

Publiée le	14 Décembre 2024
Date limite de remise des propositions	Le 13 janvier 2025 à 12h00 de la réunion Tout dossier déposé postérieurement à cette date ne sera pas accepté
Objet de l'occupation	Bail à construction pour exercer l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques alimentées par des énergies renouvelables.
Lieu	La parcelle communale AE 1042, d'une superficie de 2663 m ² , se trouve dans la zone Urbaine du Plan Local d'Urbanisme et dans la zone à Faible aléa du Plan Prévention des Risques. 

Caractéristiques essentielles	Jours d'exploitation : tous les jours - Le nombre de bornes de recharge : La station devra comporter au minimum 10 bornes de recharge, dont deux bornes semi-rapides de 50 kW minimum, permettant la recharge de véhicules utilitaires et de bus. Les bornes devront être compatibles avec les standards de recharge les plus répandus et garantir une interopérabilité totale avec tous les modèles de véhicules électriques. - <u>Le nombre de bornes constitue une exigence minimale requise. Toute offre qui ne respecterait pas ladite exigence sera automatiquement rejetée ;</u> - Production d'Énergie Photovoltaïque : Installation de panneaux photovoltaïques sur le site de la station de recharge pour assurer une production d'énergie renouvelable. Cette énergie servira à alimenter les bornes de recharge et contribuera à la réduction de l'empreinte carbone de l'infrastructure. - Stockage des Surplus : Intégration d'un système de stockage d'énergie permettant d'optimiser l'utilisation de l'énergie produite par les panneaux photovoltaïques. Ce système assurera une disponibilité constante des bornes de recharge, même en cas de pic de demande. L'opérateur devra prévoir à ce titre la construction des aménagements de bâtiments nécessaires au stockage.
Type d'autorisation délivrée	L'autorisation prendra la forme d'une convention d'une durée de 30 ans portant sur un bail à construction. Avec possibilité de reconduction
Redevance minimale annuelle	Minimum de 5% du CA sur la recharge des bornes par les utilisateurs. De plus l'occupant s'acquittera des charges, impôts et contributions de toutes natures dont il pourrait être redevable.
Conditions générales d'attribution	Les candidats doivent remettre leurs propositions avant la date limite mentionnée ci-dessus. Les propositions comportent : - Les pièces du candidat : Kbis de moins de 3 mois, assurance responsabilité civile professionnelle, justificatif d'adresse, copie de la carte d'identité du demandeur, descriptif de l'activité envisagée, - Moyens techniques mis en œuvre pour l'exercice de l'activité, - Visuels / intégration dans le site de l'activité, - Proposition de redevance domaniale. Les propositions seront analysées au regard de critères suivants : ▪ Valeur technique : Qualité des prestations proposées pour le projet / Innovation technique et environnementale ▪ Qualité du projet : Qualité esthétique et architecturale

	▪ Qualité du matériel : Choix des matériels et des matériaux proposés/ résistances aux conditions climatiques liées au climat tropical ▪ Coût de l'opération : Proposition financière du projet ▪ Proposition de redevance domaniale
Dépôt des propositions	Le dossier ainsi constitué devra être par voie électronique à l'adresse mail suivante : serviceachats@ville-cilaos.fr portant la mention : « PROPOSITION POUR LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION D'UNE STATION DE RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES AVEC PRODUCTION D'ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE ET STOCKAGE DES SURPLUS COMMUNE DE CILAOS »
Service à contacter pour tous renseignements	Commune de Cilaos Hôtel de ville de Cilaos 66, rue du Père Boiteau 97413 Cilaos Monsieur Cédric LALLEMAND et Madame Anaëlle PAYET Courriel : serviceachats@ville-cilaos.fr